



Conférence générale

30e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

30-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 1999

General Conference

30th Session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

30ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十届会议
决议草案

30 C/DR.34* Rev.
(COM.II, III, IV, V)
11 novembre 1999
Original anglais

Point 3 de l'ordre du jour

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2000-2001 (30 C/5)

présenté par la GEORGIE, l'ARMENIE et l'AZERBAIDJAN

appuyé par la BELARUS et la FEDERATION DE RUSSIE

Titre II.A - Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales

Grands programmes	I	- L'éducation pour tous tout au long de la vie
	II	- Les sciences au service du développement
	III	- Développement culturel : patrimoine et création
	IV	- Vers une société de la communication et de l'information pour tous

Projet transdisciplinaire "Vers une culture de la paix"

Axe d'action - 30 C/5, paragraphes 01902-02902-03902-05003-05100-05302

Coût estimatif - 300.000 dollars des Etats-Unis

Source de financement proposée -

La Conférence générale,

Sachant que la promotion d'une culture de la paix reste la tâche essentielle de l'UNESCO, ainsi que le stipule son Acte constitutif,

Rappelant la résolution 29 C/38 sur la culture de la paix que la Conférence générale de l'UNESCO a adoptée à sa 29e session (1997),

* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 9 septembre 1999 et a été révisé le 11 novembre 1999.

Rappelant également l'importance des initiatives prises par les Etats membres en faveur d'une culture de la paix ainsi qu'il est reconnu au paragraphe 5 de la résolution 28 C/5.12 concernant le programme pour une culture de la paix que la Conférence générale de l'UNESCO a adoptée à sa 28e session en 1995,

Invite le Directeur général à mettre en chantier en 2000-2001, dans le cadre du projet interdisciplinaire "Vers une culture de la paix", un projet intersectoriel sous-régional "CAUCASE" (dont les raisons d'être sont exposées dans le document joint au présent projet de résolution) ;

Prie à cette fin le Directeur général d'apporter un soutien technique et intellectuel à la mise en place et à la réalisation de ce projet, et en particulier de faciliter l'organisation en l'an 2000, sous la guidance de l'UNESCO, d'une série de réunions sous-régionales préparatoires sur les sujets suivants :

- (i) élaboration d'une stratégie de coordination au niveau sous-régional du projet "CAUCASE" qui vise à assurer la paix et la stabilité (Tbilissi, Géorgie) ;
- (ii) coopération entre les médias des pays de la sous-région en vue de promouvoir le projet "CAUCASE" dans le cadre du programme de l'UNESCO pour une culture de la paix (Bakou, Azerbaïdjan) ;
- (iii) coopération de l'UNESCO avec d'autres organisations internationales, en particulier avec les organisations européennes, en vue de promouvoir le programme pour une culture de la paix et l'Année internationale pour une culture de la paix et l'Année internationale de la culture de la paix proclamée par l'ONU (Erevan, Arménie).

Ces réunions seront organisées en vue :

- d'examiner les conditions d'un développement durable de la société et les moyens de promotion des valeurs de la culture de la paix au sein de la sous-région ;
- de définir les problèmes à étudier et à résoudre dans le cadre du projet, notamment les problèmes d'environnement, de réchauffement planétaire et de sismologie de la sous-région ;
- de planifier la réalisation par étapes du projet intersectoriel sous-régional "CAUCASE" ;

Prie également le Directeur général d'appuyer l'organisation d'une conférence internationale qui se tiendra en 2001 sous les auspices des présidents arménien, azerbaïdjanais et géorgien en vue de faire le bilan de la première phase du projet et d'établir une stratégie pour le poursuivre.

Projet intersectoriel sous-régional de l'UNESCO "CAUCASE"

Note explicative

La présente proposition repose sur les réalités du monde moderne suivantes :

1. Pour qu'un Etat ou une région connaisse un développement équilibré et régulier, il est de plus en plus nécessaire qu'ils s'intègrent davantage dans les processus mondiaux, que la coopération internationale soit stimulée, que soient élaborés des principes et formes nouvelles de coopération prenant convenablement en compte les intérêts des nations et pays grands ou petits, lesquels ont des niveaux de développement économique et de culture politique différents, des histoires différentes, des cultures différentes, une composition ethnique différente et, enfin, des possibilités de développement différentes. L'histoire enseigne que toute inégalité entraîne tôt ou tard un conflit.
2. En même temps, à l'aube du troisième millénaire, on constate dans certaines régions du monde que des processus de désintégration sont à l'oeuvre, que des foyers de conflits interethniques s'embrasent et que les relations entre les nationalités et religions se détériorent. Le fossé qui sépare les pays industriels développés et les pays en développement ne cesse de s'élargir et menace de devenir un gouffre infranchissable. Or, les mécanismes actuels de coopération et de règlement diplomatique des conflits se sont révélés trop peu efficaces pour résoudre ces problèmes. La mauvaise coordination des efforts des organisations politiques internationales actuelles ne facilite pas le règlement des conflits par des moyens politiques.
3. Compte tenu de ce qui précède, et les circonstances actuelles étant ce qu'elles sont, il faut avant tout stimuler la coopération internationale dans les domaines qui sont les plus unificateurs et risquent moins que les autres d'être source de désaccords et de conflits. L'éducation, la science et la culture sont précisément des domaines d'activité qui unissent les êtres humains les moins tentés de recourir à la force pour résoudre les conflits. Quant à la communication, sous toutes ses formes actuelles et sous ses nouvelles formes à venir, elle doit servir efficacement à promouvoir la coopération dans les domaines ci-dessus et être un instrument puissant de compréhension mutuelle. D'où la place de plus en plus importante qu'une organisation internationale comme l'UNESCO est appelée à occuper. Le programme de culture de la paix de l'UNESCO et son projet interdisciplinaire "Vers une culture de la paix" sont de mieux en mieux compris, se révèlent d'une importance capitale et sont voués à jouer un rôle de plus en plus marqué. A mesure qu'ils pénètrent dans tous les domaines d'activité de l'UNESCO, ils les nourrissent de leur substance morale et éthique.
4. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de concevoir puis de réaliser par étapes un vaste projet englobant tous les domaines d'activité de l'UNESCO dans le cadre d'une sous-région unique. Ce projet sous-régional pourrait constituer une expérience précieuse en matière d'élaboration d'un nouveau concept et de nouvelles formes de coopération pour répondre à des réalités nouvelles. Il pourrait aider à saisir les tendances nouvelles du développement mondial et à définir les termes d'un développement harmonieux de la civilisation au XXI^e siècle.
5. Compte tenu des caractéristiques de cette sous-région, il est proposé que la première étape du projet porte sur le Caucase Sud, c'est-à-dire sur l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie avec, dans un deuxième temps, un éventuel élargissement du projet à l'ensemble du Caucase. L'expérience acquise lors de la réalisation de ce projet pourrait par la suite s'appliquer à d'autres régions, les modifications nécessaires étant apportées en fonction des

spécificités de ces régions. Le Caucase Sud constitue un bon choix pour une expérience de ce type pour les raisons suivantes :

- c'est une sous-région dense formée de pays qui entretiennent depuis longtemps des liens historiques, culturels et scientifiques ;
- les pays de cette sous-région sont comparables par leur superficie et leur démographie ;
- ils sont aussi comparables par leur niveau de développement économique, leur infrastructure, leur niveau d'éducation et leur potentiel intellectuel ;
- il s'agit d'une sous-région multinationale avec une grande diversité de racines historiques, de traditions nationales et de religions ;
- il s'agit d'une sous-région qui, ces dernières années, a été le théâtre de graves conflits nationaux, ethniques et religieux ;
- c'est une sous-région qui, en raison de la superficie et de la population relativement peu importantes des pays qui la composent, a particulièrement besoin d'établir des liens internationaux et de s'intégrer dans la communauté internationale ;
- il s'agit d'une sous-région qui, historiquement, est située au carrefour de nombreuses civilisations, cultures et voies commerciales, en particulier du fait que la célèbre "Route de la soie" la traversait ;
- cette sous-région touche à l'Europe et à l'Asie et, en raison de sa situation géographique, constitue une passerelle naturelle pour la coopération entre ces sous-continentes ;
- cette sous-région s'intègre naturellement dans l'ensemble des pays méditerranéens ainsi que des pays riverains de la mer Caspienne, jetant ainsi un pont entre l'Europe et l'Asie ;
- cette sous-région est, sur le plan technologique, en retard par rapport aux pays industriellement développés, mais son potentiel culturel et intellectuel est suffisamment riche pour qu'elle puisse mettre son savoir et son expérience en commun avec d'autres pays et peuples.

LE CONCEPT

- Le concept proposé pour ce projet consiste à développer et à utiliser intensivement tous les moyens de communication (presse écrite, radio, télévision, réseaux informatiques, contacts personnels entre scientifiques, enseignants, artistes, journalistes, liens entre institutions publiques, organisations non gouvernementales, associations professionnelles, technologies de communications modernes) pour stimuler la coopération dans tous les domaines abordés par le projet.

- Le projet se développera par le biais d'une coopération à l'intérieur de la sous-région en même temps que par une participation accrue aux structures de coopération sous-régionale dans les programmes et projets internationaux et interrégionaux.
- Dans tous les domaines de ce projet complexe, des projets spécifiques devront être élaborés et les institutions participantes ainsi que les sources de financement internes et externes devront être précisées.

CONTENU

Dans le cadre de ce projet, il est proposé d'élaborer et de réaliser plusieurs projets spécialisés dans les domaines suivants :

1. Education et science

- Consultations mutuelles, échange de données d'expérience et coordination des réformes des systèmes éducatifs des pays de la sous-région en vue d'atteindre une efficacité maximale, d'améliorer l'adaptabilité mutuelle et de répondre aux normes internationales les plus élevées. A cet égard, l'expérience de l'UNESCO en matière d'études et d'analyses comparées des différents systèmes éducatifs devra être utilisée au maximum.
- Mise au point de programmes conjoints de recherche-développement dans des domaines prioritaires, création d'équipes et de laboratoires de recherche communs et participation conjointe à des programmes scientifiques internationaux.
- Coopération dans le cadre du Système des écoles associées de l'UNESCO pour consolider les réseaux nationaux d'écoles associées, renforcer la coopération sous-régionale et intensifier la coopération interrégionale.
- Création de banques de données des technologies modernes susceptibles d'être utilisées en commun.
- Création d'un centre scientifique et éducatif virtuel sous-régional et établissement de liens avec d'autres centres virtuels d'accès général.
- Elaboration de nouvelles formes de programmes de coopération entre académies des sciences des pays de la sous-région.
- Elaboration et réalisation de projets conjoints dans le domaine des sources d'énergie renouvelable et de projets conjoints de recherche-développement dans le domaine des nouvelles sources d'énergie non polluantes.
- Participation au programme de l'UNESCO de réinsertion sociale (téléenseignement, notamment utilisation des technologies modernes d'information pour permettre aux détenus des prisons d'obtenir des qualifications et de recevoir une éducation sanitaire).

- Dans le cadre de ce projet, élaboration de nouveaux projets visant à donner la priorité à l'éducation et au savoir dans un monde du XXI^e siècle de plus en plus soumis à la concurrence.

2. Culture

- Coopération en matière de préservation, de restauration et de promotion de monuments historiques et biens du patrimoine culturel.
- Préservation et développement des langues nationales et locales et encouragement à l'étude des langues étrangères pour améliorer la communication entre les nations de la sous-région et celles du reste du monde.
- Echanges culturels (échanges de spectacles d'art national, expositions d'art et d'artisanat national, traduction et publication d'ouvrages classiques et d'oeuvres contemporaines), production conjointe de films, d'enregistrements vidéo, de pièces de théâtre et autres projets culturels.

3. Communication

- Elargissement de la coopération entre les médias publics et indépendants des pays de la sous-région (échange d'émissions de radio et de télévision, étude des possibilités d'échange de programmes diffusés en direct, organisation de colloques, conférences et séminaires conjoints de professionnels des médias).
- Participation conjointe aux efforts intensifs pour mettre en place une infrastructure de communication, élargissement de l'accès à l'Internet, développement et utilisation des technologies modernes de l'information et généralisation de l'utilisation des réseaux de communication et banques de données.
- Création d'organes de médias communs et des infrastructures correspondantes, notamment d'une télévision satellitaire, pour présenter de façon plus objective les événements mondiaux.
- Recours aux moyens d'information et de communication pour soutenir la coopération dans tous les domaines.

4. Ecologie

- Coopération dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, suivi conjoint des écosystèmes de la sous-région et création de parcs nationaux.
- Mise en place d'un projet conjoint de protection et d'utilisation rationnelle du bassin de la Koura, dont le cours traverse les trois pays de la sous-région.

5. Culture de la paix et jeunesse

- Les idées et principes propres à la culture de la paix doivent être pleinement intégrés dans tous les projets de coopération en vue de les inculquer à l'humanité. A cet égard, un rôle particulier revient aux médias et, de façon générale, aux activités d'information.
- Ces activités doivent viser en tout premier lieu les jeunes qui, à leur tour, doivent devenir un élément moteur de la coopération.
- On veillera notamment à associer les femmes et les jeunes filles à ces activités de coopération.
- Coopération en vue de régler conjointement les problèmes des réfugiés et de faciliter leur adaptation culturelle et sociale.
- Coopération dans le domaine sportif pour encourager les contacts entre jeunes des pays de la sous-région et faciliter la compréhension mutuelle.
- Associés à d'autres valeurs morales et éthiques universelles, les idéaux de la culture de la paix constitueront le fondement d'un nouveau programme humaniste pour le XXI^e siècle.